

Un souvenir de Hugo de Senger

Autor(en): **Senger, Hugo de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **33 (1895)**

Heft 43

PDF erstellt am: **14.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-195187>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

nière, en punition de ses trahisons envers la France.

Beaucoup de prisons d'Etat avaient leur cage de fer : celle du Mont-Saint-Michel est une des plus connues.

C'est là que fut enfermé la Bretonnière, bénédictin et gazetier, qui avait fait un pamphlet contre l'archevêque de Reims.

Louvois fit enlever le malheureux écrivain de la Hollande où il s'était réfugié, et le fit détenir dans cette cage, où il termina ses jours après trente ans de souffrance.

Au siècle suivant, Desforges y fut mis pour quelques vers satiriques.

Il est dans ce musée plusieurs autres instruments qui rappellent des supplices si affreux que nous renonçons à les décrire.

Conseils à nos lectrices

sur les plantes d'appartement.

Ces excellents conseils, nous les empruntons à la *Semaine littéraire*, à l'intention de nos lectrices qui les apprécieront sans doute. Voici ce que dit cet intéressant journal sur les plantes d'appartement :

Quand nous achetons quelque belle plante pour l'ornement de notre logis, nous nous efforçons de lui choisir la place qui doit le mieux faire ressortir ses formes élégantes et gracieuses, et nous ne nous préoccupons pas assez de savoir comment elle pourra vivre dans ce nouveau milieu.

Pour conserver les végétaux, il leur faut de l'air, autant de lumière que possible, des arrosages suivant les saisons et la température. Il faut donc choisir une place bien éclairée et près d'une fenêtre si possible, exposée au levant, afin de pouvoir souvent donner de l'air à la plante. Si elle est destinée à orner une pièce que l'on n'ouvre que les jours de réception, on la place dans une chambre séparée, où on pourra lui donner tous les soins nécessaires, et on ne la remet au salon que le jour où l'on attend des visites.

Cependant, ce système ne peut s'appliquer aux pièces où l'on demeure habituellement, et c'est justement dans celles-là qu'on aime à retrouver cette belle verdure qui nous charme. Il faut donc prodiguer aux plantes que l'on tient à garder près de soi tous les soins qu'elles exigent, et se garder de les oublier ou de les négliger.

En été, on leur donnera de l'air en abondance, matin et soir, mais on évitera les rayons du soleil, qui ne sont pas favorables aux végétaux vivant en appartement. On leur donnera de l'eau tous les deux ou trois jours, mais seulement par immersion. Pour cela, on place le pot de fleurs dans un récipient plus grand et rempli d'eau légèrement tiédie. On y laisse la plante jusqu'à ce qu'elle soit humide. On lave les feuilles avec une éponge, et, en temps de pluie, on fait bien de mettre la plante dehors, pendant quelques heures, si possible.

L'eau de pluie et l'eau de rivière sont les meilleures pour les arrosages, mais si on n'en a que de l'autre à sa disposition, on l'exposera une journée à l'air avant de s'en servir; cette précaution-là est importante.

C'est en général dès les premiers jours

d'octobre que le traitement d'hiver devra commencer, les soins étant à peu près les mêmes qu'en été, mais les arrosages moins fréquents. En général, le travail de la sève, une fois complètement arrêté, la plante n'absorbe que très lentement l'eau qu'on lui donne et il faut attendre, pour en remettre, que la terre paraisse un peu sèche.

Si le thermomètre descend au-dessous de 10 degrés, on ne donnera plus d'air extérieur à la plante, et, à cette température, on ne l'y laissera exposée que peu de temps.

Au mois de mai, on change la terre des pots, et c'est le cas alors d'user des engrais chimiques, qu'on fait dissoudre dans l'eau des arrosages, et qui donnent à la plante un développement merveilleux pendant l'été.

Si on n'en fait pas usage, on prend de la bonne terre de bruyère qu'on renouvelle en automne. On mélange à la terre de bruyère un quart de bon terreau, ce qui donne de la vigueur et de la sève aux plantes.

La Vénus de Milo pendant le siège de Paris.

— Tout le monde sait que le Musée du Louvre possède la célèbre statue antique connue sous le nom de *Vénus de Milo*, découverte à Milo, dans une île de la Grèce, en 1820, et transportée en France l'année suivante. Mais ce que chacun ne sait pas, ce sont les minutieuses précautions prises par les Parisiens, pendant le siège, pour préserver ce précieux trésor artistique.

« Lors de l'investissement de Paris par les Allemands, en 1870, nous dit Larousse, les conservateurs du Musée du Louvre craignirent qu'en cas de défaite ce chef-d'œuvre de l'art artistique ne devint la proie des vainqueurs; ils songèrent à le soustraire à leur rapacité. Les principales toiles des grands maîtres avaient été expédiées hors de Paris; pour la Vénus de Milo, on ne se résigna pas à lui faire faire un long voyage et on se borna à l'inhumer dans un cercueil de chêne capitonné, sous le pavé d'une des cours de la Préfecture de police.

» La cachette n'était connue que d'un fort petit nombre de personnes, l'inhumation ayant eu lieu secrètement; mais l'incendie de la Préfecture de police et du Palais de justice, dans les derniers jours de la Commune, vint faire courir au chef-d'œuvre que l'on avait voulu préserver des dangers sur lesquels on ne comptait pas.

» Très heureusement, quoique les bâtiments qui entouraient la cour eussent été entièrement brûlés et que la cour elle-même eût été couverte de débris ruisselants d'eau, la Vénus ne reçut aucune atteinte et put être retirée intacte. »

La reine d'Angleterre en chemin de fer.

Lorsque la reine est sur le point de prendre le chemin de fer, on communique le projet des voyages à l'adminis-

tration compétente. Celle-ci dresse un programme détaillé et informe tous les chefs de gare de l'heure à laquelle doit passer Sa Majesté. Les chefs de gare à leur tour doivent prévenir tous les postes de signaux, et s'assurer par une visite personnelle que chacun a bien compris les instructions données.

L'horaire est si minutieusement réglé, que rien ne doit entraver la marche du train royal, ni faire subir un retard aux voyageurs ordinaires. Le jour du voyage, la ligne tout entière est bordée par un cordon d'hommes portant des drapeaux, et placés en vue les uns des autres. Les rails sont scrupuleusement nettoyés, et lorsque Sa Majesté s'avance, précédée par une locomotive-pilote, les porteurs de drapeaux doivent faire un signal indiquant que la voie est parfaitement libre.

Les mécaniciens, chauffeurs, aiguilleurs, employés de toute sorte sont munis d'un petit livret imprimé, auquel ils doivent se conformer religieusement, afin de réduire au minimum la possibilité du danger. Le train royal est accompagné par l'administrateur général des chemins de fer, le directeur de la ligne et quelques autres fonctionnaires éminents.

Il faut avouer que Sa Majesté est bien gardée.

Un souvenir de Hugo de Senger.

Le regretté Hugo de Senger, l'auteur de la belle partition de la fête des vignons, commença sa carrière de professeur et de chef d'orchestre à Saint-Gall, dans cette Suisse qu'il ne devait plus quitter et qui devint sa patrie d'adoption. Il fut appelé ensuite à Zurich, pour diriger l'orchestre du théâtre.

Ici se place une anecdote caractéristique : Au cours d'une répétition, Hugo de Senger fit quelques observations à un ténor qui se permettait de faire des changements à tous ses rôles. Le chanteur prétendit qu'il en ferait à sa guise, mais le chef d'orchestre le prévint que, s'il modifiait une note de la partition, il arrêterait net ses musiciens. Le soir, le ténor ne tint pas compte de l'avertissement, et Hugo de Senger, fidèle à sa parole, fit taire l'orchestre au milieu d'une victorieuse fioriture que l'artiste brodait sur une cavatine. A la sortie de la représentation, le chef d'orchestre ne vit pas sans surprise un groupe de personnes de connaissance l'entourer et le reconduire à sa demeure tout en devisant musique. Arrivé à sa demeure, il demanda ce qui lui valait l'honneur de cette conduite. On lui apprit alors qu'on avait vu le ténor s'emparer d'une hache dans le magasin des accessoires et la brandir d'un air furieux en s'écriant qu'il allait « faire son affaire » au chef

d'orchestre qui l'avait laissé en affront. L'escorte improvisée avait pour but de protéger Hugo de Senger qui, sans cela, eût peut-être été victime de sa conscience artistique.

Le sifflet au théâtre.

L'histoire du sifflet au théâtre fourmille d'anecdotes singulières, témoin celle que nous raconte le *Petit Marseillais*, et dont le célèbre comique Dugazon, le mari de la non moins célèbre Mme Dugazon, fut un soir le héros à la Comédie-Française.

C'était à l'époque où l'affiche n'avait pas encore pris l'habitude de faire connaître les noms des comédiens qui jouaient dans le spectacle annoncé. Dugazon, presque à ses débuts, ne faisait encore que doubler Prévile, dont la renommée égalait le talent. On donnait *le Mariage de Figaro*, dans lequel il allait jouer Brid'oison. On s'attendait à admirer Prévile, on voit entrer Dugazon. Déception des spectateurs, alors souvent injustes et cruels. A peine Dugazon a-t-il prononcé quelques mots en bégayant, comme le veut le rôle, que des sifflets stridents et en quelque sorte préventifs se font entendre. Notre homme tend l'oreille et, sans se déconcerter :

« J'en-en-entends bien ! » fait-il comme s'il continuait son personnage. Son calme irrite les siffleurs au lieu de les apaiser, et ceux-ci poursuivent de plus belle.

« Puisque je vou-ous dis que j'en-en-entends bien ! » reprend l'acteur sur le même ton.

Exaspérés, les sifflets partent alors avec éclat de tous les points de la salle, et leur ensemble produit un bruit prodigieux. Tout autre, peut-être, aurait quitté la place. Mais Dugazon, au contraire, devant ce redoublement de violence, fait quelques pas en avant sur la scène et, faisant face au public, reprend de nouveau :

« Eh bien, e-est-ce que vou-ous croyez que je n'en-en-entends pas ? »

Devant cet imperturbable sang-froid, les siffleurs finirent par céder, et bientôt même applaudirent l'acteur à tout rompre.

Lo diablo.

On est pertot esposé à bin dai calamité et dai guignons dein stu pourro mondo; mâ nion cein, tot parâi, atant què pè lo tsemin dè fai. « L'est vito arrevâ que grâvè, » s'on dit soveint, et l'est bin veré, et cliâo tsancro dè treins ont dza bin fé dai z'estraupîâ.

On pourro bougro dè controleu, dè cliâo que vont péci lè cartès dein lè vouagons, avoué dai petitès z'étenaillès, s'étâi laissi preindrè dézo on trein que lâi avâi écliaffâ on bré et onna tsamba,

que l'avâi failu copâ. Lo gaillâ, qu'étâi on solido champion, supportâ bin l'afféré et finit pè sè gari; mâ la tsamba ne recrut pas et ni lo bré non plie et lo pourro coo restâ nantset et avoué onna piauta dépareillâ; et po ne pas lo laissi à mâiti démontâ, on lâi ajustâ onna tsamba dè bou et on bré ein couai, que put, tant bin què mau, allâ et veni.

On iadzo que l'étâi z'u ein vesita tsi on cousin dein lo défrou, et que lâi dévessâi cutsi, lâi faillâi cauquon po lâi âidi à sè déveti et po lâi doutâ sa tsamba et son bré, po que pouéssè mi drumi. On lâi baillâ lo bovâiron, on dzouveno coo, pou allurâ et on tantinet bobet, mâ on dzeinti luron. Quand furont dein lo pâilo d'amont iô lo controleu dévessâi cutsi, et qu'on lâi eut trait sè z'haillons, ye fe âo valottet :

— Décretse ma piauta, et te la pousèré contrè lo mouret !

Lo bovâiron, que ne s'attendâi pas à cein, fut on bocon émochenâ, et n'étâi pas tant bin à se n'ése, kâ n'avâi jamé cein vu; mâ tot parâi ye fe cein qu'on lâi desâi.

— Ora, décretse mè mon bré !

Ma fâi lo bovâiron coumeincâ à s'époâiri d'être solet découtè onna dzein qu'on poivè dinsè déchicotâ, et coumeint l'avâi poâirè dai moo, ye renasquavè dè mettrè cé gaillâ pè bocons.

— Allein : n'ausse pas pôaire ! lâi fâ lo controleu.

Lo djeino coo sè décidé à démontâ cé bré, mâ grulâvè coumeint la folhie.

— Ora, lâi fâ lo controleu, qu'étâi on grand farceu et que s'amusavè dè vairè la poaire dâo valottet; ora, décretse-mè la teta !

Ma fâi, stu coup, lo bovâiron pâi la boula; ye crâi que cé l'homme est on revegneint, on sorcier et sè crâi perdu. Adon l'aovrè la porta, frinnè avau lè z'égras, qu'on crut que lâi sè rebedoulâvè; criè âo séco et va s'einboumâ contrè la porta dè que dévant, qu'étâi cotâie.

— Que lâi a-te? fâ lo maitrè que soo tot époâiri dein lo colidoo quand l'outè cé boucan.

— Eh, noutron maitrè! repond lo bovâiron, lâi a que l'est lo diablo qu'est lé d'amont, et que lâi vu pas mé restâ, kâ n'est pas onna dzein dè sorta que sè pâo dinsè mettrè tot pè bocons.

Lo maitrè, qu'outè lo controleu que recavâvè à sè teni lè coutès, sè démaufiè tot lo drâi dè cein qu'ein irè. L'ont rizu què dai bossus dè l'afféré; mâ n'ont pas pu férè retornâ lo bovâiron po démontâ lo controleu.

Nos premières milices.

Ce n'est que la semaine dernière que nous nous sommes procuré le remarquable ouvrage de M. Ch. Pasche, *La*

Contrée d'Oron. Il est si attrayant, si varié dans ses matières, si riche de faits curieux et instructifs, que nous l'avons lu d'un bout à l'autre avec le plus vif intérêt. C'est là un travail très consciencieux, qui a évidemment coûté à son auteur de longues et patientes recherches et qui complète heureusement, sur divers points, l'histoire du Pays-de-Vaud.

Aussi, grâce à l'aimable autorisation que M. Pasche a bien voulu nous donner, nous puiserons quelques fois, pour nos lecteurs, à cette source abondante. Aujourd'hui déjà, et à l'occasion de la question militaire qui fait tant de bruit, qui défraye la plupart des conversations et fait couler des flots d'encre sous la plume de nos journalistes, nous détachons quelques passages d'un chapitre traitant de l'origine de notre organisation militaire.

« Sous la domination de la maison de Savoie, il n'existait aucune organisation militaire proprement dite dans le Pays-de-Vaud. En cas de danger, les sujets accouraient se ranger sous la bannière de leur seigneur et partaient en guerre; c'était la chevauchée.

» LL. EE. de Berne donnèrent la première organisation aux milices du Pays-de-Vaud. Vu le mauvais état des chemins et l'absence d'un service postal quelque peu complet, les ordres de rassemblement des milices étaient donnés au moyen de signaux. Ces signaux consistaient en des tas de bois placés sur les sommités les plus en vue, et pouvant brûler pendant une heure au moins. Une baraque servant de corps de garde était auprès.

» En temps de guerre, ces signaux étaient gardés par un poste de soldats et il était défendu de faire des feux dans la campagne afin d'éviter toute erreur. En cas d'alarme, un signal s'allumait, et bientôt, de proche en proche, tout le pays se couvrait de feux; le tocsin sonnait, le tambour battait. Les milices se réunissaient alors le plus promptement possible sur les places d'alarme désignées à l'avance; de là, elles étaient conduites au lieu de rassemblement.

» LL. EE. faisaient donner des leçons aux frais des communes pour le maniement des armes, pour apprendre à jouer du fifre et à battre la caisse. Chaque commune avait son sergent ou commandant d'exercice, son tambour et son fifre. Un mandat du 10 décembre 1712 ordonna de ne laisser marier aucun homme qui ne soit pourvu de ses armes. L'usage s'introduisit dès lors de recevoir la bénédiction nuptiale en tenue militaire (1).

» Jusqu'en 1723 les milices du baillage d'Oron passaient leurs revues ou « monstres » à Moudon. En 1723, la place d'ar-